

INSCRIPTIONS

Automne 2019

QUAND S'INSCRIRE ?

**Le vendredi 11 octobre de 10h à 16h
Du lundi 14 au vendredi 18 octobre de 10h à 12h et de 14h à 16h30.
A partir du 21 octobre, uniquement sur rendez-vous en téléphonant au préalable.**

OÙ SE RENSEIGNER ?

Au Service des sports et de la vie sportive

Mairie d'Auxerre - 14, place de l'Hôtel de ville - 89000 AUXERRE
03 86 72 43 85 ou sports@auxerre.com

ou

Au service des événements

Abbaye Saint-Germain – 2 bis place Saint-Germain – 89000 Auxerre
03 86 72 43 68 ou lezardsdesarts@auxerre.com

Et www.auxerre.fr

OÙ S'INSCRIRE ?

Au Service des sports et de la vie sportive

Mairie d'Auxerre - 14, place de l'Hôtel de ville - 89000 AUXERRE

AUXERRE

VACANCES À LA VILLE 2019

VACANCES SPORTIVES & LÉZARDS DES ARTS

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant :

Sexe :

Date de naissance : Âge :

Adresse de l'enfant :

N° Bat : Rue :

Ville : CP :

Quartier :

Téléphone d'urgence :

Email :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Quotient Familial : Tranche :

Attestation d'assurance : OUI NON

Cie et n° de police :

Brevet de natation : OUI NON

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné (e),

*Père, mère, tuteur autorise mon fils, ma fille**

- à participer aux activités "Vacances à la ville" organisées par la Ville d'Auxerre.
- à utiliser les moyens de transport mis en place par la Ville d'Auxerre*.
- à être photographié, filmé, interviewé par tous types de médias*.
- à faire prodiguer à mon enfant tous les soins indispensables en cas d'accident*.

• **J'autorise mon enfant à partir seul à l'issue de la séance/de l'atelier*.**

Si non, avec qui :

Je m'assure que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités proposées au programme "Vacances à la ville" (voir "Fiche sanitaire").

J'autorise l'organisateur à utiliser les coordonnées personnelles (tel fixe, portable, mail, adresse postale *).

* **Rayer la mention inutile**

La Ville d'Auxerre recueille des données personnelles indispensables à l'accueil de l'enfant. Vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le Service des Sports. Plus d'informations sur le traitement de vos données dans le règlement intérieur de l'opération.

J'ai bien pris connaissance du Règlement Intérieur de l'opération.

Carte délivrée le :

| DATE | DATE | DATE | DATE | DATE |
|--------|-----------|----------------|-------------|---------|
| HIVER | PRINTEMPS | ÉTÉ JUILLET | ÉTÉ AOÛT | AUTOMNE |
| NUMÉRO | NUMÉRO | NUMÉRO | NUMÉRO | NUMÉRO |

FICHE SANITAIRE

Observations particulières : allergie, asthme, opération récente... :

Recommandations utiles (lentilles, lunettes, prothèse....) :

Fait à Auxerre,

Le

Signature :

Le

Signature :

VACANCES À LA VILLE LES VACANCES SPORTIVES & LÉZARDS DES ARTS

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier d'inscription (fiche d'inscription + règlement intérieur) sera téléchargeable sur le site de la ville **www.auxerre.fr**, et disponible à l'Abbaye Saint Germain, à la mairie d'Auxerre, dans les nouveaux équipements de quartier, les centres de loisirs.

Lors de l'inscription, vous devrez vous munir d'une attestation d'assurance scolaire ou extra-scolaire en cours de validité, du document de la CAF ou la MSA (de moins de 3 mois) indiquant votre quotient familial, ceci afin de déterminer votre tranche de paiement. Seuls les dossiers complets seront traités.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le tarif de la carte Vacances à la Ville (Lézards des arts + Vacances Sportives) est établi en fonction du quotient familial du foyer et du lieu de résidence.

Tarif valable pour une période de vacances scolaires :

| | |
|----------------------|---------|
| - de 0 à 499 € | 5,00 € |
| - de 500 à 699 € | 10,00 € |
| - de 700 à 949 € | 15,00 € |
| - de 950 à 1499 € | 20,00 € |
| - supérieur à 1500 € | 25,00 € |
| - hors CA | 30,00 € |

Paiement en espèces, chèque, chèque-vacances (sans rendu monnaie) et ticket loisirs CAF (sans rendu monnaie).

LA CARTE

La carte permet l'accès à la programmation de Lézards des arts (inscription obligatoire) et de Vacances sportives dans la limite des places disponibles.

Elle n'est valable que sur une période de vacances scolaires.